



**Pratiques compétitives
Département Voile Légère**

**DOCUMENT D'INFORMATION AUX LIGUES SUR LE
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE MINIMES
SUR FLOTTE COLLECTIVE 2010**

- I. « Mode d'emploi »**
- II. Frais d'inscription et de mise à disposition**
- III. Tableau permettant la transmission des sélectionnés sur quota de Ligue et des demandes d'invitation**

I. « Mode d'emploi »

Ce Championnat est réservé aux 12 – 14 ans

Ce Championnat délivrera un titre de **Champion(ne) de France de Voile Minimes Solitaire O'pen Bic**

Ce championnat de France sera Open*(*garçons et filles concourent pour le même titre).

Dates de la manifestation : du dimanche 18 au vendredi 23 juillet 2010

Lieu : Plan d'eau de Moisson Lavacourt à Paris.

Programme :

Journée de prise en main des bateaux : cette journée prévue le 18 juillet (début des inscriptions), permettra aux participants de prendre en main les bateaux fournis par l'organisation.

Les courses : du lundi 19 juillet (fin des inscriptions) au vendredi 23 juillet.

Démonstration et promotion de la course par équipe : une journée de course par Equipe de Ligue (modalités en cours) sera proposée dans le programme du Championnat (non comptée dans le résultat du Championnat). Un Classement promotionnel et symbolique, par Equipe de Ligue, sera publié tout au long du Championnat (modalités en cours).

Partenaire Média FFVoile



17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris / Tél. : 01 40 60 37 00 / Fax: 01 40 60 37 37 / www.ffvoile.org
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



Sélections par quotas de ligue :

Ce Championnat sera soumis globalement aux mêmes processus de sélection que les autres Championnats de France Minimes et Espoirs.

- **Particularité :** Afin que toutes les Ligues puissent participer au Championnat de France, **les 3 régates de sélection maximum et 2 minimum devront être courues, IMPERATIVEMENT sur flotte collective, en O'pen Bic ou quelque soit le support, à condition qu'il soit dériveur solitaire et qu'il soit adapté aux minimes.**
- **Attribution des quotas de Ligue et invitations :**

Première phase : Pour chaque Ligue, il sera attribué un quota de sélectionnés identique pour toutes les Ligues et égal à un garçon et une fille.

Deuxième phase : Chaque ligue pourra bénéficier de places d'invitation supplémentaires « Dynamique » de Ligue. Pour cela, chaque Ligue devra fournir le Classement général de ses épreuves de sélection. En fonction du nombre total de coureurs ayant participé au minimum à 2 épreuves, la ligue se verra attribuer des invitations supplémentaires suivant le tableau ci-dessous.

	Filles	Garçons
Moins de 15 coureurs (garçons et filles)	Pas de place supplémentaire	
De 15 à 45	1	2
De 46 à 75	2	4
De 76 à 105	3	6
Plus de 105	4	8

- **Format des régates de sélection (Grade 5 A et B) :** Le format des régates de sélection est libre mais il est recommandé des parcours dynamiques, variés et éducatifs (des parcours courts et adaptés aux conditions de vent, simples, et avec un arbitrage adapté. Si possible arbitrage direct sur l'eau avec les RIR).
- **Quelques exemples pour mettre en place des sélections :**
 - Les ligues peuvent prévoir plusieurs rassemblements 2 au minimum et 3 au maximum. Un classement général détaillé des 2 à 3 épreuves doit être publié.
 - Les ligues peuvent organiser des régates par bassin, établir un classement général en prenant en compte l'ensemble des régates de bassin courues le même jour et faire une finale régionale qui peut concerner tout ou partie des coureurs ayant fait les épreuves de

Partenaire Média FFVoile



17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris / Tél. : 01 40 60 37 00 / Fax: 01 40 60 37 37 / www.ffvoile.org
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



bassin. Un classement général détaillé des 2 journées d'épreuves de bassin et de la finale doit être publié.

- **Période de sélection** : Ces régates de sélection devront être organisées entre le 1^{er} février 2010 et le 30 mai 2010.
- **Liste des coureurs sélectionnés sur quotas** : elle sera transmise par chaque Ligue à la FFVoile Département Voile Légère le 31 mai au plus tard et issue du Classement général des sélections.
- **Invitations** : A l'instar des autres Championnats de France Minimes et Espoirs, la transmission des éléments concernant les demandes d'invitations à la FFVoile Département Voile Légère le 14 juin au plus tard (Classement général détaillé des épreuves de sélection), la Commission d'invitations se réunira les 16 et 17 juin 2010 pour attributions des places supplémentaires.

Organisation :

Les bateaux seront fournis par l'organisation, la flotte de base étant de 80 bateaux.

Suivant le nombre de participants, le championnat sera couru comme un tournoi sous forme de rencontres par tableaux et finales.

L'encadrement au sens large, entraîneurs, arbitres et organisateurs devra travailler en complète osmose pour la réussite de la compétition. Ce Championnat étant un des premiers objectifs pour l'implication des « Jeunes Arbitres ».

Pour plus de renseignements, contacter le Département Voile Légère : dptvoilelegere@ffvoile.fr

II. Frais d'inscription et de mise à disposition du bateau

Les frais d'inscription ont été définis par le Bureau Exécutif, à savoir : même tarif que ceux du Championnat de France de Voile Minimes 2010.

Le montant des frais d'inscription est fixé à 49 €. En cas d'inscription tardive, le montant des frais d'inscription est porté à 74 €.

Les frais de mise à disposition du bateau par coureur est fixé à 95 €.

Pour information, il sera demandé à chaque participant une caution permettant de pallier les éventuels dommages liés à l'utilisation.

III. Tableau permettant la transmission des sélectionnés sur quota de Ligue et des demandes d'invitation.

Voir fichier joint

Partenaire Média FFVoile



17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris / Tél. : 01 40 60 37 00 / Fax: 01 40 60 37 37 / www.ffvoile.org
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72